

Du jeudi 18.10.2018 au mercredi 24.10.2018

Jour	Date	Heures		Événements	Lieu	Participants annoncés par les organisateurs
		Début	Fin			
Jeudi	18.10.2018	09h00	18h00	Rassemblement en marge des négociations au sein de l'ONU concernant une convention internationale sur la question des DH	Place des Nations	100
Vendredi	19.10.2018	18h15	23h00	Match de HOCKEY GSHC – HC DAVOS	Patinoire des Vernets	6000 - 10000
Samedi	20.10.2018	14h00	16h00	Marche pour sensibiliser la population à la traite d'êtres humains	Palais Wilson – Place des Nations	100
Samedi	20.10.2018	11h00	20h00	Contests de skateboard	Parc des Franchises	50
Samedi	20.10.2018	09h00	18h00	Course de côte de Verbois	Russin	3000 - 6000
Samedi	20.10.2018	08h00	17h30	Fête du mouton	Place de Sardaigne	100 - 300
Samedi	20.10.2018	19h00	21h00	Match de foot SFC – FC AARAU	Stade de Genève	
Dimanche	21.10.2018	11h00	20h00	Compétition de skateboards	Place de Châteaubriand	50
Dimanche	21.10.2018	08h00	12h00	Entraînement course de l'escalade – ONU	ONU et place des Nations	1500 - 3000
Dimanche	21.10.2018	15h30	19h00	Rassemblement pour la démocratie au Brésil	Place des Nations	100
Dimanche	21.10.2018	15h00	18h00	Rassemblement pacifique international	Place des Nations	100
Mardi	23.10.2018	09h00	11h00	Rassemblement de soutien à la venue à Genève du 1 ^{er} ministre cambodgien	Place des Nations	700
Mardi	23.10.2018	13h00	15h00	Rassemblement de soutien à la venue à Genève du 1 ^{er} ministre cambodgien	En face de hôtel Kempinski, côté lac	700

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.